

**CONGRÈS NATIONAL
DE L'ANACR
EN 2004
A GRENOBLE**

LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

FRANCE D'ABORD
FONDÉ DANS LA CLANDESTINITÉ EN 1941

Rédaction-Administration, 79, rue Saint-Blaise, 75020 Paris
N° 1154-1155 - NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2003

CONSEIL NATIONAL DE L'ANACR



Le 19 novembre dernier s'est tenu à Paris le Conseil National de l'ANACR, avec la participation de près de 150 de ses membres et membres "associés".

Les travaux, introduits par Charles Fournier-Bocquet (voir page 8), ont porté essentiellement sur la préparation des 60^{es} anniversaires du Programme du CNR, des débarquements et de la Libération (voir ci-contre l'éditorial de Robert Chambeiron) Le rôle des "Amis de la Résistance (ANACR)" et le développement de leur association nationale (voir page 2), les problèmes de la défense des intérêts du monde combattant et des droits des résistants (voir page 3), ainsi que ceux de la transmission de la mémoire (voir page 8) ont été aussi longuement abordés.



**POUR CETTE ANNÉE 2004,
année des 60^{es} anniversaires du
PROGRAMME DU CNR,
DES DÉBARQUEMENTS
DE NORMANDIE ET DE PROVENCE,
ET DE LA LIBÉRATION**

L'ANACR

ET

LE JOURNAL DE LA RÉSISTANCE

**VOUS PRÉSENTENT
LEUR MEILLEURS VŒUX**

2004 : AUX RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE

L'année qui s'achève a été celle du 60^e anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance. Le congrès de Nevers de l'ANACR avait fixé comme objectif d'élever le niveau de l'action pour porter plus avant la revendication de faire du 27 mai une "Journée Nationale de la Résistance". Nous devons nous féliciter du travail réalisé par notre Association et les "Amis de la Résistance". Dans tous les départements, les initiatives les plus diverses ont convergé en ce sens. La cérémonie nationale, organisée dans la Cour d'Honneur des Invalides, rehaussée non seulement par la présence du Chef de l'Etat mais également par le discours qu'il a prononcé, a montré combien était justifiée notre appréciation sur l'importance de la création du Conseil national de la Résistance, qui a constitué un tournant décisif dans la bataille pour la libération du pays, "un acte essentiel" avait dit le général de Gaulle.

Certes, les pouvoirs publics n'ont pas modifié leur attitude à l'égard de l'institution d'une "Journée Nationale de la Résistance" le 27 mai. Nous connaissons l'argument : Ce serait d'abord aux associations concernées de se mettre d'accord et le gouvernement ne veut en privilégier aucune... Cela signifie que notre action doit se poursuivre et s'amplifier. Notamment auprès des résistants qui ne sont pas membres de notre Association. L'ANACR a toujours fini par surmonter depuis près d'un demi-siècle bien des obstacles, ne serait-ce que par exemple en ce qui concerne les forclusions.

Pour l'année 2004, les Pouvoirs publics ont décidé la création d'une mission qui aura la charge d'organiser les cérémonies commémoratives du 50^e anniversaire des débarquements et de la Libération. L'on ne peut que regretter que l'ANACR, la principale - et de très loin - association pluraliste de Résistants, issus de tous les mouvements et réseaux de la Résistance intérieure, ainsi que de la France Libre, ait été écartée de sa composition. Il y a là une approche réductrice - idéologique ? - de cette réalité pluraliste de la Résistance qui ne se limite d'ailleurs pas aux seuls Pouvoirs publics mais qui affecte aussi certaines productions universitaires, ce qui par là même hypothèque très souvent leur sérieux. Pour l'instant, l'on ne sait que peu de choses sur le programme des cérémonies qui s'élabore sans doute au ministère de la Défense. Mais, d'ores et déjà, nous nous sentons concernés.

Le 15 mars 2004 sera le 60^e anniversaire de l'adoption du programme du CNR. Et l'on ne peut que suggérer au gouvernement de donner tout l'éclat nécessaire à cet anniversaire qui a durablement façonné la France de l'après-guerre et jusqu'à aujourd'hui. Pour ce qui nous concerne, nous devons nous employer à faire du 15 mars 2004, une grande journée de la mémoire.

L'anniversaire, en juin et juillet, des débarquements de Normandie et de Provence nous concerne aussi directement: Il faudra rappeler - ce n'est pas inutile - l'importance et le rôle des forces militaires de la Résistance (l'équivalent de quinze divisions selon l'estimation du commandement américain) dans leur succès, et nous employer à donner une large ampleur aux manifestations organisées pour le 60^e anniversaire de la Libération.

Il nous faut penser aussi - parce que le temps passe vite - au 60^e anniversaire de la victoire sur le fascisme, le 8 mai 2005. Pour nous - l'ANACR l'a encore dit récemment - c'est une date sacrée, comme le 14 juillet et le 11 novembre. Et nous ne tolérerons pas qu'elle soit remise en cause, quel qu'en soit le motif, y compris dans le secteur privé. Les réponses reçues à la lettre que l'ANACR avait adressée à ce sujet à toutes les organisations du monde combattant témoignent du bien-fondé cette volonté.

Nous rentrons dans deux années essentielles pour la mémoire : rien ne nous interdit - au contraire - d'encadrer les cérémonies officielles par des initiatives spécifiques. L'ANACR doit être présente sur tous les terrains.

Robert Chambeiron

Président délégué de l'ANACR - Secrétaire général adjoint du CNR

DANS NOTRE SOMMAIRE :

- P. 2 : Les Amis de la Résistance (ANACR).
- P. 3 : Problèmes du monde combattant et des droits des Résistants
- P. 4 et 5 : Ceux qui n'ont rien oublié... Ni rien appris
- P. 6 et 7 : La vie de l'Association. Nos deuils.
- P. 8 : Au Conseil National de l'ANACR

VAUCLUSE : LE GROUPE DEPARTEMENTAL EST CRÉÉ

Le 13 décembre s'est ouvert à 10 h au Château de la Roseraie à Carpentras, en présence de Robert Arnault, président départemental de l'ANACR, de Joël Martin, coprésident du Comité ANACR de Carpentras et de Charles Monier, président-délégué du Comité ANACR de Bollène, l'assemblée constitutive du "Comité départemental des Ami(e)s de la Résistance (ANACR) du Vaucluse", assemblée convoquée à l'initiative des deux comités locaux d'"Ami(e)s" existants – ceux de Bollène et Carpentras – et à laquelle Mireille Monier-Lovio et Jacques Varin représentaient la Direction nationale des "Ami(e)s de la Résistance (ANACR)". Roger Reverberi, membre du Conseil National de l'ANACR, retenu par d'autres obligations avait fait connaître son appui à cette initiative.

A l'issue d'une discussion durant laquelle furent notamment abordées la mise en œuvre des orientations nationales de l'ANACR – adoptées à l'unanimité au congrès de Nevers – en premier lieu en ce qui concerne le développement de la mise en place de groupes locaux et départementaux d'"Ami(e)s" et la création de l'"Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance (ANACR)", la nécessité de liens étroits avec l'ANACR, la nécessité – dans une région où le Front National est très présent – d'être vigilants à l'égard d'éventuelles tentatives d'infiltration d'éléments hostiles à la Résistance, la bataille pour l'obtention d'une Journée Nationale de la Résistance le 27 mai, les règles de fonctionnement de comités d'"Ami(e)s", les statuts du "Comité départemental des Ami(e)s de la Résistance (ANACR) du Vaucluse" furent adoptés, et une direction provisoire mise en place avec Jean-Claude Capdeville comme président, Gilbert Ramière comme secrétaire et Francis Lebon comme trésorier.

Les statuts du nouveau comité départemental d'"Ami(e)s" prévoient l'intégration dès que possible dans le bureau de représentants de nouveaux comités locaux d'"Ami(e)s", au fur et à mesure de leur création, ainsi que des Ami(e)s dont le cadre d'action reste à situer au sein de comités locaux de l'ANACR, l'action de tous convergeant vers un même but : faire vivre dans le présent et le futur les valeurs de la Résistance.

MORBIHAN :

Les "Amis de la Résistance" du Morbihan ont été très présents dans les cérémonies du Souvenir organisées conjointement avec l'ANACR et durant lesquelles des dépôts de gerbes spécifiques aux "Amis" ont été effectués. Ainsi en a-t-il été le 23 Mai 2003 à Port-Louis, le 13 Juillet 2003 à Penthievre et le 26 Juillet 2003 à Buby.

Mais, le point fort de ces cérémonies – il y en eut aussi à Berné, Priziac... – a été sans nul doute, à Lanester, sous la présidence du Sous-préfet de Lorient Jean-Paul Khil, la cérémonie départementale du 60^e anniversaire de la création du CNR à laquelle le Comité départemental des "Amis de la Résistance (ANACR)" a participé de manière active aux côtés de l'ANACR et avec l'étroite collaboration de la municipalité de Lanester dont le maire, Jean-Claude Perron, prit la parole aux côtés du président départemental de l'ANACR, Charles Carnac.

Une exposition sur Jean Moulin, organisée et présentée par les "Amis de la Résistance" et l'ANACR, avec le concours des services départementaux de l'ONAC fut mise en place à la médiathèque de Lanester durant toute la semaine du 26 au 31 Mai. Tout au long de sa tenue, Pendant les heures d'ouverture, "Amis" et Résistants ont répondu aux questions des scolaires et des particuliers. Animé par Robert David, président des "Amis de la Résistance (ANACR)" du Morbihan, un débat permit à quatre Résistants membres de l'ANACR de répondre avec beaucoup de précision, mais aussi avec quelquefois beaucoup d'émotion, aux questions posées, après la projection d'un film vidéo "Résistance et Libération de la Bretagne", par plus de 70 jeunes – essentiellement collégiens – présents dans la salle auprès de nombreux Résistants.

Le comité départemental des "Amis" du Morbihan a aussi participé aux réunions du Comité de liaison du Concours de la Résistance et de la Déportation, au choix de sujets et à la remise des prix ainsi qu'aux instances officielles de l'ONAC.

Pour faire face aux nombreuses tâches courantes, le comité a décidé de constituer une équipe restreinte (bureau du comité départemental) qui se réunira au local de l'association en fonction de l'actualité et des problèmes.

CONSEIL NATIONAL DE L'ANACR

L'ASSOCIATION DES « AMIS », « FILLE ET SŒUR DE L'ANACR »

Lors de la dernière réunion du Conseil National, Jacques Varin est intervenu sur la situation nouvelle créée par la création de l'Association des "Amis". Nous publions ci-dessous l'essentiel de ses propos.

* Les diverses instances et réunions nationales des "Amis" mises en place depuis le congrès de Chambéry en 1998 ont ainsi installé peu à peu les mécanismes de fonctionnement d'une Association Nationale, et surtout, au-delà de la mutualisation des expériences d'action, permis d'homogénéiser sur le plan national la réflexion des animateurs des "Amis", tant locaux et départementaux que nationaux, autour de trois axes : D'abord la nécessité de centrer notre action sur ce qui fait sa spécificité par rapport à celles d'autres associations, agissant dans le domaine par exemple de la lutte antifasciste, contre le racisme ou pour la paix, à savoir la transmission dans le débat démocratique contemporain de l'exemple et des valeurs de la Résistance, deuxièmement, ce qui d'ailleurs souvent nous différencie des organisations précitées, le respect du pluralisme dans le recrutement et l'expression des "Amis", à l'image de celui de l'ANACR et au-delà de celui de la Résistance, et enfin l'affirmation de notre communauté d'orientation et d'objectifs avec l'ANACR, dont les "Amis" entendent préserver et faire fructifier plus d'un demi-siècle de luttas pour les valeurs de la Résistance, pour promouvoir la rigueur dans la connaissance de sa connaissance historique, pour défendre les droits des Résistants.

* Au-delà de péripéties locales temporaires, cette réflexion commune des "Amis" autour de ces trois axes s'est peu à peu ancrée, et a été, avec les actions menées côte à côte avec les Résistants, un élément de leur confiance, qui s'est elle aussi enracinée, envers les "Amis".

* Ainsi, c'est tout naturellement qu'a été votée à l'unanimité lors du congrès de Nevers la "Résolution des "Amis" qui se conclut par la décision" de confier aux "Amis de la Résistance (ANACR)" élus "membres associés" du Conseil National la tâche de mettre en place dans les meilleurs délais l'Association nationale des "Amis de la Résistance (ANACR)", statutairement liée à l'ANACR, et partageant ses orientations, s'inspirant de son pluralisme, en la dotant des moyens nécessaires à son action sans qu'un obstacle financier nuise à l'adhésion des plus démunis.

* Ce mandat, confié par le congrès, a été concrétisé les 26 et 27 avril dernier par la création, au terme de près de deux jours de travaux, de l'Association Nationale des Amis de la Résistance (ANACR) dont les statuts, adoptés à l'unanimité, sont sans ambiguïté quant à la nature de la nouvelle Association nationale des Amis de la Résistance (ANACR) : elle et l'ANACR sont – approximativement – la même réalité – tout à la fois mère et fille en même temps que sœurs.

* La création de l'Association Nationale des Amis de la Résistance (ANACR) donne aux "Amis" des possibilités nouvelles, en particulier de reconnaissance de la part des structures officielles. Ainsi, d'ores et déjà, dans plusieurs départements des "Amis de la Résistance (ANACR)" sont entrés dans les jurys départementaux du Concours de la Résistance et de la Déportation, dans les Alpes-Maritimes, par exemple, la présidente du Jury est une "Amie de la Résistance", présidente départementale des "Amis" et membre associée de notre Conseil national de l'ANACR. Des "Amis" sont désormais aussi présents dans des Comités d'Entente départementaux, dans des structures départementales de l'UFAC, dans le Conseil d'administration de quelques ODAC.

* Il est particulièrement important que sans attendre – attendre quoi d'ailleurs, si ce n'est que de petites structures, élitistes mais ne manquant pas de moyens, n'ayant ni notre audience ni notre conception du pluralisme, y compris de ce qu'a été celui de la Résistance, soient consacrées par les Pouvoirs publics comme étant seules porteuses de la Mémoire de la Résistance, une "mémoire" parfois sciemment partielle ou "arrangée" au goût du jour – donc que sans attendre, nous fassions en sorte – c'est de la responsabilité de tous les "Groupes départementaux d'"Amis" mais aussi de tous les "Comités départementaux de l'ANACR de tout faire pour qu'il en soit ainsi – que des "Amis de la Résistance" soient intégrés aux côtés des représentants de l'ANACR ou quand, hélas cela commence à arriver, nous n'en trouvons plus, à leur place, dans toutes les structures de la mémoire.

* Au plan national, le handicap temporaire de l'existence légale minimale d'un an passé, nous nous attacherons à dégaier les formes de partenariats ponctuels ou permanents avec l'ONAC, avec lequel le contact existe, avec la Direction de la Mémoire du Ministère de la Défense et le Ministère de l'Éducation nationale.

* Ceci, notre présence dans le futur, ce qui se concrétise dès maintenant, dans les structures de la Mémoire de la Résistance est une absolue nécessité pour la fiabilité de ce qui se dira et s'écrira sur la Résistance, si l'on en juge par l'exemple a contrario de la publication dans les Côtes-d'Armor par l'ODAC d'une plaquette "Parcours de mémoire" qui réalise l'exploit – si l'on peut dire – de prétendre retracer la Résistance dans les Côtes-du-Nord sans évoquer les FTP... C'est l'histoire aseptisée et réécrite de la Résistance que certains veulent inculquer aux générations futures.

* Notre volonté d'être présents dans ces structures pour y pérenniser l'ANACR découle de l'importance de notre Association, aujourd'hui sans conteste la plus importante – et de très loin – de

toutes celles qui se réclament de la Mémoire de la Résistance. Et la plus nationale par son implantation : fin octobre 2003, nous comptons dans 24 départements moins de 50 "Amis", nous en avons de 50 à 100 dans 23 autres, nous avons de 101 à 200 adhérents dans 12 départements, de 201 à 300 dans 14 autres, plus de 300 adhérents dans 9 : Saône-et-Loire (587), Corrèze (510), Dordogne (490), Var (487), Haute-Savoie (370), Savoie (347), Lot-et-Garonne (343), Haute-Vienne (336) et Isère (318) ; il reste donc deux mois à prendre en compte pour faire le bilan final de l'année 2003.

* Nous devrions cette année nous situer à quelques dizaines d'unités près en moins ou en plus au même niveau que l'an passé, c'est-à-dire à plus de 10 300 adhérents. Cela est insatisfaisant et doit nous enlever tout illusion sur le fait que la création de l'Association Nationale des Amis "serait un coup de baguette magique ayant tout changé : nous avons encore une dure bataille à mener pour continuer à recruter de nouveaux "Amis" et fidéliser les "Anciens", créer de nouveaux groupes locaux d'"Amis", structurer de nouveaux groupes départementaux, former de nouveaux cadres et surtout développer notre action vers l'extérieur, ce qui est notre mission première.

* Mais, ce chiffre final probable 2003 est aussi un élément de confiance pour l'avenir, car nous sommes confrontés à une situation objective pouvant – ce que nous avons réussi à éviter – tirer nos effectifs vers le bas. En effet, dans un grand nombre de départements, les "Amis" ne sont pas organisés en groupes locaux – et même dans la dizaine où nous sommes notablement décentralisés en groupes locaux, leur maillage n'est pas aussi fin que celui des Comités locaux de l'ANACR, ce qui fait que le placement des cartes d'"Ami(e)s" et la collecte des cotisations s'y fait par le canal de ces comités locaux de l'ANACR, dont l'activité voire l'existence devient parfois problématique, du fait de la disparition ou de l'invalidité de leurs animateurs. D'où la nécessité de développer la mise en place des groupes départementaux et locaux d'"Amis".

* D'où la nécessité aussi pour les "Amis" de tout faire pour aider au maintien des comités de l'ANACR. Pour cette raison que je viens d'évoquer, mais aussi – de manière plus fondamentale parce que c'est une mission assignée aux "Amis" dès leur création, un devoir même, parce qu'il est important pour la nature même de la bataille que nous menons de préserver le plus longtemps possible les comités de l'ANACR qui ont acquis depuis plus d'un demi-siècle une expérience et une autorité incontestées, parce que l'ANACR est pour les groupes d'"Amis" une référence et un appui.

* En ouverture de mon propos, faisant référence à la réunion du Conseil National en 2001, je rappelai que, dans plusieurs départements, "preuve de la confiance que les Résistants plaçaient dans les "Ami(e)s", des responsabilités leur étaient confiées au sein même des directions locales et départementales de l'ANACR. Conséquence des nécessités qui, pour des raisons que chacun comprend, s'imposent chaque jour davantage de manière irréversible. Il est évident qu'il en est et ne peut malheureusement en être qu'ainsi, et aujourd'hui plusieurs comités locaux et même départementaux de l'ANACR n'ont pu se maintenir qu'en faisant accéder à des postes de responsabilité – trésorier, secrétaire et même président-délégué – des "Amis".

* Cela évidemment peut nous poser des problèmes de cadres, car il nous faut aussi développer une activité et une structuration spécifiques des "Amis" pour assurer durablement l'avenir au-delà de l'avenir immédiat. D'autant plus que si, il y a quelques années, il n'y pas si longtemps, on pouvait sentir des réticences – parfois dommageables – à confier aux "Amis" des responsabilités, et pas seulement des "tâches matérielles" selon la formule consacrée, l'on assiste parfois aujourd'hui à un souhait prématuré de désengagement de leurs responsabilités de camarades résistants, qui, bien que leurs possibilités physiques et encore plus intellectuelles soient intactes, avancent leur état de fatigue et le souhait – louable – de faire confiance aux "jeunes" qui, il est vrai, sont souvent 50 ou 60 ans, et ont souvent une expérience professionnelle, élective ou militante associative, que 25 ou 30 ans.

* Pour autant, il est plus que souhaitable, il est plus que nécessaire que les Résistants qui en ont la capacité gardent leurs responsabilités en faisant bénéficier de leur expérience les "Amis" qui désormais les partagent de plus en plus souvent avec eux.

* Les tâches qui sont les nôtres, face au négationnisme, à la falsification ou l'approximation historique à la banalisation de la Collaboration, nous les accomplirons d'autant mieux que les meneront ensemble, une ANACR toujours présente et active le plus longtemps possible, et une Association nationale des Ami(e)s que nous nous efforcerons de développer davantage.

* Contribuer au deux, telle est l'ambition des "Amis", non pour eux, mais pour le combat qui nous et commun, celui des valeurs de la Résistance celui d'une transmission authentique de la mémoire de ce que furent les combats des Résistants, ce dont l'avenir démocratique et humaniste de notre pays a besoin.

CÔTES-D'ARMOR : LES RAISON D'UNE AUDIENCE

L'Assemblée Générale des "Amis de la Résistance (ANACR)" des Côtes-d'Armor s'est tenue à Ploufragan le 27 septembre dernier. Signe évident de l'audience acquise par les "Amis" dans ce département, nombreuses étaient les personnalités présentes : Mme Jeanine Tardivel, maire de Ploufragan, le Colonel Jean-Louis Dozier, délégué militaire départemental, MM. Jean Le Jeune, président honoraire, Thomas Hillion, président actif et Pierre Petit, président-délégué de l'ANACR, MM. Jean Boulmer, président de la F.N.D.I.R.P., Michel Boucher, président de la FNACA, Raymond Klein, président des Amis de la Fondation de la Déportation, Jean Derrien, vice-président du Conseil Général.

L'intervention introductive de Pierre Martin, président départemental, permit de comprendre les raisons d'une telle audience : "les différentes expositions mises en place grâce à nos recherches et à l'investissement personnel de quelques-uns d'entre nous, nous ont fait connaître dans le département. S'ajoutant aux panneaux préparés depuis fort longtemps par Marcel Dieguher et souvent mis en place par nos "Amis" Louis Le Floch, Robert Moreau et François Guelou de Plestin-Les-Grèves, nos photos, journaux et documents ont permis de rappeler ce que fut la Résistance.

Nous avons été reçus dans grand nombre de maires : Lannion, Callac, Ploubazane, Bégard (2), Belle-Isle-en-Terre, Landébaon, Ploumilliau, Pluzunet, dans des lycées, collèges de Quintin (LEF), Lannion et Callac, à la MAPAD de Bégard et tout dernièrement à la maison familiale rurale de Plérin.

Le 3 avril 2003, dans le cadre du 60ème anniversaire de la création du CNR nous avons reçu à Saint-Brieuc, Robert Chambeiron, président délégué de l'ANACR, compagnon de combat et ami de Jean Moulin, et qui est le seul survivant de la réunion du 27 mai 1943 créant le CNR.

Les activités des Amis ont amenés quelques-uns d'entre nous à faire partie du comité de rédaction des "Cahiers de la Résistance", en particulier Serge Tilly, notre vice-président, qui y effectue un énorme travail et qui termine actuellement les prochains numéros concernant toutes les stèles, plaques, monuments des Côtes-d'Armor érigés, posés ou gravés à la mémoire de tous les Résistants, déportés, morts au combat, fusillés ou décédés en déportation. Travail énorme auquel il s'est attelé depuis plus de 2 ans et qui nécessitera l'édition de 4 cahiers et de deux CD-Rom. Nous espérons qu'ils seront largement diffusés dans tous les milieux scolaires et auprès du public (avec peut-être l'aide du Conseil Général ?)

Serge Tilly fait aussi partie de la commission de Correction du Concours de la Résistance. Nous avons proposé à Mr. Eple, inspecteur d'académie, la candidature d'Achille Guinamant (un Ami de Saint-Brieuc) qui nous représenterait. Serge représentant les Cahiers de la Résistance. Ayant reçu une réponse positive de sa part, nous espérons que cette décision sera entérinée ultérieurement par les membres de la commission, dont certains d'entre vous font partie et sur qui nous comptons. Achille Guinamant, ancien professeur d'histoire, est un membre très actif de notre association. Il a effectué un travail considérable pour la venue de Robert Chambeiron, assurant les différents contacts et diffusant dans la presse locale et régionale les diverses informations. Ses présentations et reportages dans le journal le Penthievre, Ouest France, le Télégramme, France d'Abord et "Amis entends-tu ?" ont nécessité un travail important. Nous sommes heureux qu'il nous représente à Saint-Brieuc.

Grâce aux "Amis" une stèle à la mémoire des deux Résistants FTP massacrés à Pleumeur-Bodou a été érigée, une rue Jean-Le Porchou a été inaugurée à Bégard ; Jean Le Porchou, mutin de la Mer Noire, était l'âme de la Résistance à Bégard. Une plaque a été déposée au Tribunal de Lannion à la mémoire du juge Besnard victime de sa clémence à l'égard des Résistants.

Du point de vue des effectifs de 135 en 2001 nous sommes passés à 193 en 2003. Nous souhaitons franchir le cap des 200 très rapidement.

Nous lançons une nouvelle fois un appel aux anciens pour qu'ils nous aident dans notre tâche, qu'ils nous aident également afin de nous faire connaître au sein des établissements scolaires où ils interviennent. Lors d'un Comité Directeur départemental de l'ANACR, il avait été convenu qu'à chaque fois un Ami accompagnerait le Résistant intervenant. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas.

Nous avons pour mission de perpétuer les idéaux de la Résistance, la flamme qui comme le disait le Général de Gaulle "ne s'éteindra jamais". Encore faut-il que ceux qui l'ont allumée soient à nos côtés et comprennent pour le présent et l'avenir notre mission. Des milliers de femmes et d'hommes partagent avec eux le combat contemporain pour les valeurs de la Résistance afin de le prolonger dans le futur.

Nous avons eu et nous continuons à souffrir d'un ostracisme émanant de certaines administrations où nous sommes étiquetés dans une orientation que l'on veut politique mais qui n'est pas la nôtre. Les "Amis de la Résistance" n'ont aucun lien avec un ou des partis politiques, aucun lien avec des groupements philosophiques ou religieux. Ils accueillent chaleureusement tous ceux qui veulent mener la lutte contre le fascisme et s'engager dans la transmission de la mémoire du combat et des valeurs démocratiques, patriotiques de la Résistance. Ces valeurs qui sont le fondement même de la République.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DU MONDE COMBATTANT ET LES DROITS DES RÉSISTANTS

Lors de la dernière session du conseil National du 19 novembre 2003, Jacques Weiller est longuement intervenu sur les questions du monde combattant et les droits des résistants. Nous reproduisons ci-dessous l'essentiel de ses propos.

Depuis la Seconde Guerre mondiale puis les guerres d'Indochine et d'Algérie, la France a envoyé des troupes dites professionnelles dans différentes régions du globe mais depuis le conflit algérien, il n'y a pas eu de mobilisation de masse de citoyens de notre pays pour participer à la guerre. Dans ces conditions, il est bien évident que le nombre d'anciens combattants est en diminution et l'on estime généralement que si les anciens combattants et leurs ayants-droits représentent actuellement en France plus de quatre millions de personnes, elles ne seront plus qu'environ deux millions en 2020.

C'est dans ce cadre que se posent les questions de principe intéressant l'ensemble du monde combattant, y compris les Résistants, à savoir la pérennité du droit à réparation que certains énarques souhaitent depuis longtemps voir transformé en assistance caritative, c'est à dire par conséquent le maintien d'un Ministère ou d'un Secrétariat d'Etat chargé d'appliquer ce droit à réparation, c'est à dire aussi le maintien en activité de l'ensemble des organismes nationaux et départementaux composant l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, l'ONAC.

Dans les couloirs ministériels, des bruits persistants ont couru disant que l'actuel Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, M. Hamlaoui Mékachéra, serait le dernier ministre chargé de cette fonction mais en attendant c'est bien lui qui le 6 novembre à l'Assemblée Nationale a présenté une fois encore son budget spécifique.

On notera que le budget pour 2004 défendu par le Secrétaire d'Etat accuse une diminution de 3,12 %. Néanmoins, il faut souligner que l'action résolue du monde combattant a permis un certain nombre d'avancées et que dans l'action générale, l'ANACR a bien tenu sa place et pris des positions claires, que ce soit à notre dernier congrès, celui de Nevers ou depuis, que ce soit dans notre Journal de la Résistance, dans des communiqués de presse ou dans des actions ponctuelles.

Indemnisations et décrétisation

La première satisfaction vient de la question de l'indemnisation des orphelins des victimes de la barbarie nazie. Chacun sait ici que le Décret du 13 juillet 2000 qui était à notre sens un acte positif en faveur des orphelins de déportés de la Shoah instaurait cependant une discrimination injustifiée contre laquelle l'ensemble des associations spécifiques d'anciens déportés s'étaient vivement élevées, soutenues par l'ANACR.

C'est officiel depuis le 2 septembre dernier, les orphelins non seulement des déportés mais aussi des fusillés et des massacrés victimes de la barbarie nazie bénéficieront d'une indemnisation identique à celle instaurée par le décret du 13 juillet 2000. Il reste bien entendu à exercer notre vigilance pour l'application des textes en cause et plus particulièrement pour la détermination du périmètre des bénéficiaires de cette mesure réparatrice.

Lors de nos congrès nationaux, nous avons demandé avec force la mise en place d'un processus de décrétisation. En effet, nombre d'anciens combattants de la Résistance et plus particulièrement ceux qui après la Libération ont fait partie de la Première Armée ont vu à leurs côtés dans leur lutte contre le nazisme des soldats venant d'Outre-Mer combattre, être blessés, mourir sous les plis du drapeau français.

Cependant, après que les pays coloniaux fussent devenus indépendants par une loi qui date de plus de quarante ans, les pensions des anciens combattants de ces pays et de leurs ayants droit avaient été cristallisées c'est-à-dire maintenues à un niveau extrêmement bas. Ce contre quoi les associations d'anciens combattants, y compris l'ANACR, s'étaient vivement élevées.

Bien sûr, cette satisfaction arrive bien tard mais nous prenons cependant acte du Décret du 3 novembre 2003 qui réparera partiellement les injustices antérieures. Partiellement, si l'on songe au nombre de ceux qui ont aujourd'hui disparu, et si l'on considère que le Décret

institué pour chacun des pays un coefficient différent, ce qui ne manquera pas malheureusement d'avoir des conséquences quant à l'équité malgré les déclarations ministérielles.

Lors du Conseil Parlementaire de l'UFCV réuni le 15 octobre dernier avait été émis un vœu unanime, y compris par les représentants de l'actuelle majorité à l'Assemblée Nationale et au Sénat pour la revalorisation de la retraite du combattant. Or, en séance, cette requête a été rejetée à la demande du gouvernement, ce dernier se prévalant de l'article 40 de la Constitution sous prétexte d'aggravation d'une charge publique.

Ne pouvant évoquer dans le cadre de cet exposé l'ensemble des problèmes qui assaillent les anciens combattants, rappelons simplement l'action que nous continuons à mener concernant le rapport constant sur lequel se fonde le calcul du point de pension et qui doit impérativement être simplifié de façon à être clair, compréhensible, ce qui est loin d'être le cas actuellement, à condition bien sûr de respecter à terme les intérêts des anciens combattants.

Les délégués au Congrès de Nevers avaient fait savoir l'an dernier de leur émoi et avaient voté une résolution particulière concernant l'ONAC et exprimant l'inquiétude de notre association et surtout son attachement au maintien de l'ensemble des organismes chargés de l'application du droit à réparation et de l'expression de la mémoire combattante.

Depuis, le Conseil d'Administration de l'Office a entériné ce qui a été appelé un contrat d'objectif et de moyen courant jusqu'à l'année 2007 et comportant notamment une réduction drastique des personnels de l'Office, plus particulièrement dans un certain nombre de départements, ne permettant pas à notre avis d'une façon convenable de résoudre toutes les questions concernant la solidarité, la mémoire, l'attribution des titres et plus généralement l'application du droit à réparation.

Cependant, les déclarations officielles semblent montrer que l'existence de l'ONAC serait pratiquement assurée jusqu'en 2007 mais après...Après, ne jouons pas les pythionesses. On notera cependant pour information qu'en septembre dernier, M. Guy Collet a remplacé à la direction de l'ONAC, Serge Barcellini qui avait été longtemps maintenu à son poste malgré le fait de notoriété publique, qu'il appartient à un parti de l'actuelle opposition parlementaire.

Il faut d'autre part que nous soyons conscients que depuis un certain temps mais beaucoup plus aujourd'hui le monde combattant est affaibli par les dissensions relatives à la date commémorative du conflit algérien. Certes cela ne concerne pas directement les membres de la Résistance mais l'ANACR est l'une

des 46 associations nationales composant l'UFCV dont l'unité est fortement ébranlée par cette affaire.

Ce qui nous intéresse plus spécialement c'est de la part des Pouvoirs publics la différence de traitement entre notre demande d'institution d'une Journée Nationale de la Résistance le 27 mai et la décision gouvernementale concernant l'hommage aux victimes du conflit d'Afrique du Nord.

Pour la journée concernant l'Afrique du Nord, le gouvernement avait institué une commission dite Favier comportant douze représentants d'associations dont un certain nombre n'avait que peu de rapport ou pas de rapport du tout avec la guerre d'Algérie. Les travaux de cette commission n'ont pas abouti à une décision unanime et, contre l'avis de la plus nombreuse, et de loin, des associations d'anciens combattants en Afrique du Nord, la date du 5 décembre a été retenue par décret comme journée d'hommage aux victimes de la guerre d'Algérie. Or, les représentants du gouvernement, lorsque nous demandons l'instauration d'une Journée Nationale de la Résistance, nous déclarons qu'ils n'y sont pas opposés mais qu'il est nécessaire que l'unanimité associative s'établisse à ce sujet...

Ajoutons qu'en ce qui nous concerne, nous continuerons d'œuvrer au sein de l'UFCV, laquelle lors de sa dernière assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution concernant les droits des résistants dont les termes sont en parfaite osmose avec les positions de l'ANACR et dont chacun de vous a pu prendre connaissance dans le dernier numéro du Journal de la Résistance.

Les droits des résistants.

D'un point de vue général et d'un point de vue historique, c'est une affaire importante, ce que tous nos congrès nationaux ont énoncé c'est que des milliers et des milliers de résistants n'ont reçu pour leur engagement dans le combat libérateur aucune marque de reconnaissance de la part des Autorités de la République et bien sûr en 2003 beaucoup de ces camarades ont disparu.

On peut considérer en effet que 60 ans après les événements la question de la reconnaissance des services accomplis dans la Résistance n'a pas été convenablement réglée et qu'elle est à l'ordre du jour. Elle est toujours à l'ordre du jour lorsque au siège nous recevons presque journalièrement des correspondances à ce sujet. Elle est toujours à l'ordre du jour lorsqu'on sait qu'en 2002, 588 dossiers de demandes de Carte de Combattant Volontaire de la Résistance ou de Carte du Combattant au titre de la Résistance ont été examinés par la Commission nationale CVR ; 128 d'entre eux ayant abouti à l'attribution du titre de CVR ; qu'en 2003 des centaines de demandes ont été examinées et qu'on

peut ajouter que nombre de nos camarades ont renoncé à faire quelque demande que ce soit devant les obstacles administratifs dressés devant eux.

Certains de nos comités départementaux ont pris depuis longtemps et continuent de prendre ces questions à bras le corps et de défendre, de conseiller dans la mesure de leurs possibilités comme nous le faisons au niveau national, les dossiers qui leur sont soumis. Il est vrai qu'il est bien tard, mais nous continuons à penser qu'il s'agit là de l'un des piliers qui fondent notre association et qui au fil des années lui a donné son autorité, son prestige, sa reconnaissance y compris par les Pouvoirs Publics.

D'ailleurs, notre action n'est pas sans écho si l'on tient compte de l'intervention lors du débat à l'Assemblée Nationale sur le budget des anciens combattants du 6 novembre dernier de Georges Colombier qui, cette année, était le porte-parole de l'UMP et non plus le rapporteur spécial du budget ; Georges Colombier, membre des "Amis de la Résistance (ANACR)" et qui s'en est prévalu lors du dernier Conseil Parlementaire de l'UFCV, a dit notamment lors de ce débat :

"Un renforcement de la Commission nationale CVR s'avère souhaitable. Il est également important que les commissions départementales d'attribution des titres qui statuent sur les demandes de carte de CVR et de carte du Combattant puissent se réunir fréquemment. Par ailleurs, les associations d'anciens combattants renouvellent leur demande d'attribution de la carte du Combattant Volontaire de la Résistance aux titulaires de la médaille de la Résistance ou de la Croix de guerre au titre de la Résistance".

Cet écho au Parlement n'est pas sans intérêt mais nous devons en ce qui nous concerne souligner le poids des injustices qui depuis la Libération ont constamment frappé de valeureux résistants, qu'il s'agisse de ceux qui ont été pénalisés - y compris après leur mort - au travers de leur famille pour avoir quitté les rangs de l'armée dirigée par Pétain avant de rejoindre la Résistance, qu'il s'agisse de ceux qui n'ont même pas reçu le moindre diplôme après qu'ils avaient incontestablement participé au combat libérateur.

C'est ainsi que très récemment un de nos adhérents du Morbihan vient - après dix huit ans de démarches, de rejet et de toutes sortes d'obstacles administratifs - d'obtenir enfin la carte de Combattant Volontaire de la Résistance, dans laquelle il était entré... en 1942.

C'est dans cette situation, et afin que les positions de l'ANACR soient réellement le résultat d'une œuvre collective, que l'on pourrait envisager qu'au printemps prochain, en vue du Congrès de Grenoble, soit organisée une journée d'étude sur les droits des résistants avec un nombre restreint de participants membres du Bureau national ou du Conseil national bien au courant de ces questions.

AVIS DE RECHERCHE

à Buchenwald, transport 420, parti de Toulouse le 31 juillet 1944 et arrivé à Buchenwald le 6 août 44. Il résidait à Tulle en 1942-43. Perdu de vue depuis 1944, à son retour de Buchenwald.

Contact : Roger Salses, 15 rue des écoles, 19150 - Laguenne

Qui pourrait donner des renseignements sur Stéphane JANKOWSKI, résistant d'origine polonaise, appartenant au "réseau Monica", et qui combattait dans la région de Grenoble / Lyon ?

Contact : René Paget, 120 chemin de la Corva, 38530 - Pontcharra.

Recherchons Pierre LASSALLE, auteur du livre "La liberté venait des ondes", Grancher éditeur, 2001. Né le 25 juillet 2002 à Donzac (Gironde), il fut arrêté en 1943 à Arlanc, maquis du Puy-de-Dôme, qui connut les prisons d'Amber, de Thiers et de Riom avant d'être condamné le 13 juillet 1943 aux travaux forcés à perpétuité. Evadé d'un train le 3 août 1943, il participa au maquis FTP "Vincent Faïta" (Haute-Corrèze), puis fut radio pour le S.O.E. en R/6 (Auvergne) puis en R/1 (Rhône-Alpes) et participa à la Libération de Bourgoin (Isère) et Pont-de-Vaux (Saône-et-Loire).

Contact : Thérèse Dumont, 04300 - Dauphin.

Qui pourrait m'indiquer où se trouve le "Château du Moulinet" où furent cachés jusqu'à la Libération de très jeunes enfants Juifs qui auparavant, sous prétexte de soins à donner par des assistantes sociales, avaient été sortis du Vélodrome d'hiver où ils avaient été internés avec leurs parents après la rafle dite du Vel' d'Hiv des 16 et 17 juillet 1942 et dirigés vers l'Hôpital Rothschild (Paris 12e) où certains restèrent de quelques jours à deux ou trois mois ?

Peut-être quelqu'un a-t-il connaissance des actes de Résistance menés à l'Hôpital Rothschild notamment par Claire HEYMAN ou Pierre DUPONT ?

Contact : Gisèle Pierronnet, 77150 - Le Montcel-de-Verdelot. Tél : 01 64 04 87 27

Recherche, pour un livre sur la Résistance dans le Guillestrois/Queyras (Hautes-Alpes) des informations sur les familles de Louis DUNOGIER, chef de maquis d'Aiguilles, et de Roger PICHARD, ravitailleur du maquis de Guillestre.

Contact : Raymonde Meyer, les Alberts, 05100 - Briançon. Tél : 04 92 21 09 87

Qui pourrait donner des renseignements sur Thadé MARKOWICK, né le 13 mars 1920, arrêté en Corrèze, et déporté

Compagne de Jean Gaudillat, "Stenia" était présente le 3 décembre 2003 à Saint-Girons lors de l'inauguration de la rue Jean-Gaudillat.



Cette photo a été prise au lendemain de la Bataille de Languon (sud de la Gironde) en août 1944. Les trois plus grands, debout, originaires de Béziers, étaient appelés "les Biterrois", le 4e, casque à la main, est un inconnu, à gauche, accroupi, moi-même Pierre Vergès, assis, blessé : "Guidicelli", de Toulon, appelé "Toulon", et le dernier, accroupi à droite, un Parisien dit "Dédé".

Qui pourrait m'aider à identifier les personnalités de cette photo ?

Contact : Pierre Vergès, "La Chasagne", 23200 - Aubusson.

Le Ministre de l'Intérieur, David Blunkett, critique les méthodes de la B.B.C. C'était quand même le moins qu'il puisse faire. Sous la pression de l'opinion, il a suspendu 8 policiers de leurs fonctions. 5 d'entre eux ont démissionné le 22 octobre en 3 régions différentes : le Pays de Galles, Manchester et le Comté de Cheshire. On ne sait pas ce qu'il est advenu va advenir des 3 autres.

Le Ministre a critiqué la B.B.C. Il n'a pas eu tort. Il a estimé que ce qu'elle a révélé est "terrible". Mais les policiers vont-ils se en tirer sans avoir à répondre à leurs actes ? On ne peut pas le dire.

Bizarre, d'autant plus que le groupe en question avait publié un communiqué au sujet de ce marché. Rumsfeld avait bien assuré en 1998 que la Corée du Nord ne respectait pas ses engagements. Elle a d'ailleurs dénoncé l'accord de 1994. Mais après la vente de matériel civil facilement utilisable au plan militaire, M. Rumsfeld a perdu la mémoire... Et il s'agit d'un homme qui a travaillé pour la CIA.

banal: "Lettre ouverte à Hombeline", signé d'André Récapin, il dénonce le "lobby" malintentionné de la formation sur le monde". Il affirme que "l'histoire officielle de la Seconde Guerre mondiale est fautive, Pétain et Laval ayant dû résister aux Allemands avec le revolver sur la tempe". On s'explique que plusieurs associations Raoul Follereau existant à l'étranger aient rompu tout lien avec l'équipe Récapin. C'est le cas en Suisse.

On sait que les alliés chasseront les Allemands. Le Général Hutzinger n'avait pu assurer le succès des vœux de Pétain et Darlan, vœux particulièrement dangereux car ouvrant la voie à des contacts avec les formations antibranniques, puissantes en cette région, et potentiellement à des approvisionnements en pétrole inespérés pour l'Allemagne hitlérienne, ainsi qu'en... le sud de l'Union Soviétique, entrée en guerre au moment où les alliés représentaient solidement en main la Syrie et toute la région.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

VAR

Cette année, le 27 juillet, à travers les femmes du Comité du Bessillon, hommage a été rendu aux victimes du 27 juillet 1944, mais aussi à toutes les Résistantes, à toutes ces femmes si souvent oubliées de l'Histoire : 4 femmes, toutes "Amies de la Résistance (ANACR)" et filles de Résistants, ont pris la parole aux monuments du souvenir. Étaient notamment présents à cet hommage de nombreux élus, parmi lesquels MM. Alena et Nironi, conseillers généraux, Véran, maire de Cotignac, Etienne, maire de Pontevès, Partage, maire de Varages, ainsi que MM. René Nesle, président départemental de l'ANACR, le Dr Raybaud, vice-président départemental de l'ANACR, Pélégri, Président de l'ANACR des Alpes-de-Haute-Provence, Brun, vice-président. De nombreuses associations patriotiques étaient représentées avec 17 porte-drapeaux. L'Harmonie Barjolaise apportait son concours.

La cérémonie débuta à Barjols, avec arrêt au Monument aux morts, dépôt de gerbes, minute de silence avec sonnerie aux morts, puis, ainsi qu'elle le fera tout au long du parcours l'Harmonie Barjolaise interpréta le *Chant des partisans*, et la *Marseillaise*. M. Merlet, adjoint au maire de Barjols, rappela les faits, les arrestations, les victimes, les morts au combat, ajoutant que selon les circonstances, désobéir aux lois est une chose normale quand ces lois s'opposent aux principes mêmes de la démocratie, un chemin qui conduisit inexorablement à la Résistance. Puis le président du comité ANACR du Bessillon, Salvetti, maître de cérémonie, rendit hommage à ses camarades Résistants tombés face à l'ennemi le 27 juillet 1944. Il présenta Mme Fomenti, "Amie de la Résistance" et fille de Résistant-déporté, qui évoqua avec émotion ces hommes et ces femmes qui n'ont pas voulu baisser la tête devant la barbarie nazie, rendant hommage à toutes les femmes qui ont tant donné, dont sa mère Mme Valentine Mouton.

Le pèlerinage se poursuivit ensuite à Pontevès où Mme Sabine Dauphin, "Amie de la Résistance", fille de Résistant et trésorière de l'ANACR, retraça avec précision le massacre ce 27 juillet 1944 à Sainte-Catherine de Résistants. Après avoir lancé un appel à rejoindre les "Amis de la Résistance", elle termina en citant Brecht : "Hommes, veillez, car le ventre est encore fécond, d'où est sorti la bête immonde".

Au monument des Résistants du Bessillon, c'est Mme Eliane Claret, "Amie de la Résistance", fille de Résistant et pupille de la Nation qui, très émue, dira, évoquant les martyrs du Bessillon : "Ils rejoignent dans toute la France, sur toutes nos stèles et plaques, des noms d'hommes et de femmes dont le seul crime était d'avoir refusé l'esclavage nazi".

A Cotignac, après un arrêt aux plaques portant les noms de Léon Gérard et de Gabriel Philis, et au monument aux morts où se fit un dépôt de gerbes, c'est Mme Jeannine Viretto, "Amie de la Résistance", et fille de Gabriel Philis qui fut exécutée le 27 juillet 1944, qui évoquera cette funeste journée : "Mon père, sur dénonciation, a été arrêté à 6 h du matin à son domicile, sous les yeux de sa femme et emmené, à la prison de Brignoles." J'ai réussi à le revoir deux secondes. Secrétaire de mairie à Cotignac, il avait aidé la Résistance. Avec ses 9 compagnons, il fut abattu, et leurs corps sauvagement mutilés furent jetés pêle-mêle en un horrible charnier. Sur l'autre versant, 7 jeunes maquisards et Léon Gérard (trouvaient une mort atroce...)

"Chacune et chacun a pu mesurer l'émotion de toutes les intervenantes - devait souligner M. Véran, le maire de Cotignac. Cette année, le Président Salvetti a voulu que ce message soit transmis par ces dames, à la mémoire de leurs parents. Soyons solidaires de l'action menée par cette belle équipe d'hommes et de femmes qui sensibilisent en particulier les jeunes dans les écoles et qui les conduisent aussi sur les lieux du drame, cette jeunesse doit être pour nous, la messagère de ce devoir de mémoire."

AVEYRON

Les adhérents et "Amis de la Résistance du comité ANACR" de Capdenac, ainsi que les anciens prisonniers de guerre 1939-1945 et les anciens d'Algérie membres de la FNACA se sont élevés avec force contre la dégradation profanatoire du Mémorial de la Résistance de Sainte-Radegonde.

Dans un message à destination de la presse, anciens résistants et combattants ont rappelé que ce monument est le symbole de l'hommage "rendu aux victimes de la barbarie nazie, fusillés là, sur cette arête de tir [et] morts de leur lutte pour que la France retrouve sa place de grande puissance dans l'indépendance avec la paix, la liberté et le bien-être de tous".

Face à cet outrage à la mémoire des résistants tombés pour cet idéal, les organisations du monde Combattant et Résistant ont exigé que les responsables de cet acte odieux et sacrilège soient activement recherchés, arrêtés, jugés et punis comme il se doit.

L'indignation largement partagée dans la population aveyronnaise a largement contribué à donner un éclat tout particulier à la commémoration d'hommage aux martyrs de Sainte-Radegonde le 17 août dernier.

SAVOIE(S) ET VAL D'AOSTE

Réuni le 25 juin dernier à Sévrier, le Comité d'entente Savoie-Haute-Savoie et Val d'Aoste, après avoir observé un instant de recueillement à la mémoire de François Francesconi, secrétaire, d'Edmond Boujard et Francellin Glindat, membres du Comité récemment disparus, examina la marche du comité - Marcel Rochemaud fut élu secrétaire et Paul Lhossier, trésorier - ainsi que la préparation de la cérémonie franco-italienne de Terre-Noire, en Italie au Val d'Aoste.

Cette année encore une nombreuse assistance - plus de 450 personnes - fut le 27 juillet au rendez-vous de Terre-Noire, dont trois cars pour la seule Haute-Savoie. On notait la présence du ministre Hervé Gaymard, du député Vincent Roland, du conseiller régional André Vairetto, du conseiller régional du Val d'Aoste Césal, de nombreux maires savoyards et valdôtains et d'une cinquantaine de drapeaux.

Noël Gruppo, déporté-résistant, présida la cérémonie. Mme Blanche Lungo égrèna les noms des 28 martyrs de la région de Moutiers tombés en ces lieux et, à chaque nom, l'assistance répondit "Mort pour la liberté".

Il y eut un "temps de prière", MM. Césal, élu du Val d'Aoste, Gaymard, ancien député de Savoie, aujourd'hui ministre, et Breuvé rendirent hommage aux 28 martyrs, Marcel Rochemaud, nouveau secrétaire du comité et secrétaire départemental de l'ANACR de Savoie, rappela les circonstances de la tragédie, clôturant son allocution en rappelant la revendication d'instauration d'une Journée Nationale de la Résistance, le 27 mai de chaque année, durant laquelle une information sur la Résistance serait donnée aux élèves des établissements scolaires.

Belle et émouvante cérémonie franco-italienne qui permet de renforcer encore plus des liens "unissant les résistants et déportés des deux Savoie(s) et du Val d'Aoste."

OISE

Le 27 avril dernier a eu lieu à Nogent-sur-Oise une cérémonie commémorative unissant sur une même plaque apposée à l'Ecole Paul-Bert deux enseignants résistants de l'Oise qui, révoqués en 1939, entrèrent très tôt dans la lutte clandestine de Résistance. Edmond Leveillé fut arrêté à Amiens en avril 1944 et assassiné par les nazis. Quant à Jeanne Leveillé, dont la fille Michèle était présente à la cérémonie, elle fut la première femme élue députée de l'Oise en 1945-1946.

SEINE-SAINT-DENIS

Le 11 Octobre 2003, le comité ANACR de la Seine-Saint-Denis a tenu son Assemblée Générale à Bagnolet, en présence d'une cinquantaine d'adhérents et "Amis" et des représentants de l'ARAC, ACPG-CATN, de la FNDIRP, des familles de fusillés, du Président Départemental de l'UFAC, Gabriel Guiche, ainsi que M. Jean-Gérard Laurichesse, Directeur de l'ONAC de Seine-St-Denis.

La Présidence de l'Assemblée était assurée par Georges Valbon entouré de Louis Blesy, Louis Cortot, Simone Gillot, Jeanine Simon-Cosnard, Raymond Reviron, Albert Giry, Robert Quint et Michel Colas.

Le message d'introduction : "Bagnolet dans l'occupation et la Résistance" rédigé par Eugène Kerbaud fut lu par Robert Quint.

Après l'hommage rendu aux disparus par Albert Giry et la minute de silence, le Président précise le déroulement des travaux, répartis en 4 thèmes : les 60^e anniversaires, le C.N.R. et l'enseignement de l'histoire, le journal "Résistance 93", les Amis. Cette approche étant une nouvelle forme de réflexion pour rendre plus vivant, plus proche de l'actualité nos débats, nos propositions pour transmettre les idéaux et valeurs de la Résistance au travers de manifestations, sportives, théâtrales, cinématographiques.

Georges Duchemin, trésorier, fit un état complet des finances du Comité et Robert Quint a présenté le projet de motion qui fut adoptée. Après les interventions de Gabriel Guiche, pour l'UFAC, et de M. Laurichesse, Louis Cortot tira les enseignements de cette nouvelle forme de débats, souhaitant voir en 2004, année du 60^e anniversaire, se multiplier les manifestations organisées pour et avec la jeunesse, et faire du congrès national de Grenoble l'expression forte de notre volonté de transmettre avec des groupes d'amis renforcés les valeurs de la Résistance. L'Assemblée fut close par M. Marc Everbecq, qui dit la satisfaction de sa municipalité de recevoir l'assemblée des résistants dont il partage la volonté de faire vivre la mémoire de la Résistance et les valeurs qui s'y attachent.

Un car municipal conduisit les participants à la stèle du carrefour des fusillés érigée à la mémoire des 27 fusillés de Châteaubriand, dont l'un, Jules Vercurryse, était Bagnoletois, et de toutes les victimes du nazisme.

En présence du Maire et des personnalités Louis Blesy, Président de l'ANACR, rendit hommage aux fusillés de Châteaubriand, mais aussi à toutes les victimes de la barbarie nazie, il rappela les combats de la Résistance, et appela à la vigilance face à toute résurgence du fascisme.

JURA

Dans la nuit du 3 au 4 novembre 1943, un bombardier britannique "Halifax" s'écrasa contre le rocher du Bourboulas, sur le territoire de la commune de Marcols-les-Eaux, en Ardèche.

Cet appareil avait pour mission d'effectuer un parachutage d'armes pour la Résistance de la Drôme. Sur les 8 membres de l'équipage, un seul échappa au crash : le mitrailleur arrière de l'appareil, John Brough. Recueilli par Marius Croze, agriculteur à Senouils, il fut confié à Marie Gimud, qui l'hébergea jusqu'au jour où il put regagner l'Angleterre dans un avion où se trouvaient également Lucie et Raymond Aubrac.

Toute la population de Marcols-les-Eaux se souvient de cette catastrophe et se réunit souvent et plus particulièrement tous les 10 ans pour rendre hommage à l'équipage disparu.

Pour le 60^e anniversaire de cette tragédie, une importante cérémonie s'est déroulée le samedi 8 novembre 2003 à Marcols-les-Eaux, sous la présidence du Préfet de l'Ardèche. Outre la population de la cité et des communes de la région, de nombreux résistants de toute l'Ardèche et de la Drôme assistaient à cette manifestation.

De plus, du 8 au 20 novembre, 3 expositions ont été présentées à la mairie de Marcols, sur des thèmes liés au drame du Rocher de Bourboulas : "Les Forces Aériennes Françaises Libres", "Les parachutages à la Résistance ardéchoise", "Les faits aéronautiques en Drôme - Ardèche entre 1939 et 1945."

CHARENTE

61 ans après, le souvenir demeure et les Charentais n'ont pas oublié les tragiques arrestations par le Gestapo de patriotes en ce début d'année 1942 dans la région du Ruffécois.

A l'initiative de l'A.N.A.C.R. et de la Municipalité d'Oradour d'Aigre, ils étaient nombreux à venir rendre hommage à ces victimes de la barbarie nazie le dimanche 5 octobre à la stèle érigée à la mémoire de Gustave et Madeleine Normand, sur la route de Germeville à Oradour d'Aigre. Une gerbe a été déposée en présence du maire, M. Yves Clément, du député Jérôme Lambert, du Conseiller Général Frank Bonnet et de différents maires des communes avoisinantes.

20 drapeaux des organisations de Résistance, de déportés et d'anciens combattants accompagnés de leurs présidents étaient également présents.

Après le dépôt de gerbes et la minute de silence, le Président du Comité départemental l'ANACR, Camille Dognet, rappela le sacrifice des époux Normand, agriculteurs à Germeville, engagés très tôt dans la lutte pour la liberté de notre pays et arrêtés le 22 mars 1942. Gustave devait être fusillé le 2 octobre 1943 au Mont-Valérien, Madeleine avait déjà été assassinée à Auschwitz-Birkenau le 23 février de la même année.

Dans son hommage, il associa les noms d'Aristide Gentil, Pierre Dupont, Raoul Kediart, arrêtés dans la même période et également fusillés au Mont-Valérien. Arrêtés également les époux Berthe et Raoul Sabouraud ainsi que Henri Banier, tous déportés et décédés dans les camps de la mort victimes de leur patriotisme.

Le Président termina son allocution en insistant sur le devoir de mémoire et la nécessité de la connaissance de la Résistance par les jeunes générations qui pourront perpétuer et maintenir le souvenir de leurs aînés.

La Marseillaise et le Chant des Partisans terminèrent cette émouvante cérémonie. Puis Monsieur le Maire reçut les participants en sa mairie pour le Vin d'Honneur.

VAL D'OISE / YVELINES

Les comités départementaux du Val-d'Oise et des Yvelines de l'A.N.A.C.R. et des "Amis de la Résistance (ANACR)", avec le concours du Conseil Municipal de Vienne-en-Arthies, ont organisé le 29 mai dernier une cérémonie en hommage à Roger Coquin, un des responsables de "Ceux de la Libération" et un des fondateurs du CNR, devant la plaque qui porte son nom dans le hameau des Milonnets.

Jean Hulin, président du Comité ANACR des Yvelines, évoqua la vie de Roger Coquin, puis Paul Castel, co-président du comité des Yvelines lut un message du président-délégué national, Robert Chamberlain, qui connut Roger Coquin dans la clandestinité, au sein du CNR. Madame Ghislaine Lapchin, maire de Vienne-en-Arthies, tint à s'adresser aux jeunes pour leur rappeler qu'ils sont redevables à des résistants comme Roger Coquin de la liberté dont ils jouissent.

Cette émouvante cérémonie s'est déroulée en présence de MM. Pierre Bédier, secrétaire d'Etat, Bernard Finance, sous-préfet, Philippe Rouillon, député, Gérard Claudel, vice-président du Conseil Général, de Franck Beziade, trésorier national de l'ANACR, de plusieurs maires et élus, de personnalités du Val d'Oise et des Yvelines.

Les comités ANACR et "Amis de la Résistance (ANACR)" des Yvelines étaient respectivement représentés par André Roddier et Marcel Mouton.

PUY-DE-DÔME

1944, année tragique et sanglante pour la Résistance à Vologne-Montagne et le Brugeron : 23 jeunes patriotes devaient y perdre la vie. Cinquante-neuf ans après, les deux bourgs ont rendu un émouvant hommage à ces soldats de l'ombre, en présence du député André Chassaigne, du sous-préfet de Thiers André Pierrat, du conseiller général André Wils, du capitaine Breuer, commandant la compagnie de Gendarmerie de Thiers et du chef Feuvrier de la brigade de Courpière, ainsi que des représentants des associations locales et départementales d'anciens Résistants et Déportés.

M. Guélon, maire de Vologne-Montagne, et M. Besset, maire du Brugeron, ont organisé, de façon parfaite, les cérémonies commémoratives. Celles-ci ont débuté à Vologne-Montagne par des dépôts de gerbes et instants de recueillement devant le Monument aux Morts puis au pied de la stèle érigée en mémoire des 14 résistants abattus le 8 juillet 1944 par les SS du 18^e grenadiers de Thiers ; 3 civils, un facteur et deux jeunes frères tombaient également sous le feu des nazis.

Après un vin d'honneur offert par la municipalité, et une prise de parole des personnalités, le cortège s'est rendu sur la commune du Brugeron, au Pont Saint-Esprit, où le même 18^e grenadiers SS faisait, le 22 août, de nouvelles victimes. Une dernière stèle était fleurie aux Fanges. Là, le 22 janvier 1944, une unité de GMR avait attaqué un groupe de FTPF du : maquis "Paul Vaillant-Couturier", abattant plusieurs jeunes.

Le "pot de l'amitié", offert par la "municipalité du Brugeron" marquait le point final de ces cérémonies toujours très suivies. Jean Brunel et Marie Belligat représentaient l'ANACR départementale, et Jean Achard la FNDIRP.

LOIRE

Cinquante neuf ans après les combats du 29 août 1944 à Estivareilles, un public nombreux a participé à cette cérémonie commémorant le souvenir de ces hommes et de ces femmes, qui se sont battus pour empêcher l'avancée des troupes allemandes parties du Puy-en-Velay. Combat des hommes de l'Armée Secrète et des maquisards devenu le symbole de la résistance armée et victorieuse dans la Loire.

Louis Thévenot, pour l'AS, a retracé ce passé et reparté du Commandant Maret et du colonel Albert Oriol récemment disparu. A la sortie de l'office religieux, des dépôts de gerbes eurent lieu au Monument aux morts devant lequel Christian Barjon, maire d'Estivareilles, Jean-François Chossy député, Michel Morin, Préfet de la Loire et Louis Thévenot rendirent hommage aux héros.

LOT-ET-GARONNE

59 ans après, Laparade s'est souvenu de la tuerie du 12 juillet 1944. Malgré la canicule, une foule empreinte d'émotion, est venue rendre un hommage solennel aux six victimes de la barbarie des miliciens et des SS.

On notait la présence de Mme la Sous-préfète, de MM. Diefenbacher, député du Marmandais, et Mahieu, maire de Laparade, de nombreux élus et personnalités. Le comité départemental et les comités locaux de l'A.N.A.C.R., accompagnés de leurs drapeaux, étaient également bien représentés.

Après la prise de parole de M. le député, Mahieu relata dans le détail le déroulement de ces tristes événements. Puis Pierre Pons, au nom du bureau de l'A.N.A.C.R., remercia l'assistance de sa fidélité envers ces hommes et ces femmes qui avaient choisi, de refuser la honte de la capitulation et l'humiliation d'une occupation étrangère. La liberté, la démocratie, la justice sociale et les droits de l'homme avaient motivé leur engagement. Il regretta l'absence de l'abbé Dieulauf, à qui il adressait un vibrant hommage et rappela le nombre important de victimes pour le département.

Le Devoir de Mémoire constitue un impératif incontournable, surtout vis-à-vis de la jeunesse et, avec le concours des "Amis de la Résistance", l'A.N.A.C.R. œuvre afin que les futures générations prennent conscience du danger sous-jacent que représentent les nostalgiques du nazisme.

Pierre Pons insista sur l'importance que représentent, pour la transmission de la mémoire, la Journée Nationale de la Résistance et le Concours National de la Résistance et de la Déportation. Il termina en lançant un appel de ralliement aux Amis de la Résistance pour participer à la tâche difficile mais exaltante de contribuer à bâtir un monde de Paix, de Justice et de liberté.

Brigitte Moréno, présidente départementale des "Amis de la Résistance (ANACR)" clôtura les diverses interventions en rappelant que des Français avaient participé au massacre de Laparade, des miliciens agissant sur dénonciation d'un Laparadais. Elle insista sur la nécessité d'insérer la Journée de la Résistance, le 27 mai et demanda aux quelques municipalités ne l'ayant pas encore fait de bien vouloir se prononcer.

CREUSE

Le congrès de l'ANACR de la Creuse s'est tenu devant plus de 80 participants samedi 4 octobre 2003 au centre Alain-Gouze de Bourgneuf, sous la présidence de Fernand Leriche et sous le signe de la mémoire. Ce que concrétisait l'exposition décorant cette salle, qui évoquait la Résistance FTP et AS dans le secteur de Bourgneuf, mais aussi la bataille du rail menée par les maquis FTP de la Souterraine dès 1943 : sans oublier ce panneau rassemblant Victor Renaud, du réseau "Alliance", et Eugène France : "Celui qui croyait au ciel et celui qui n'y croyait pas".

Marc Parottin, président départemental de l'ANACR, retraça très longuement, drame après drame, la tragique intervention en Creuse de la colonne de terreur Von Jesser en juillet 1944. René Paquet, président du comité d'Auboussin évoqua les circonstances qui permirent aux Résistants de la Souterraine d'engager la bataille du rail avec une telle intensité que les Allemands appelèrent ce secteur "la petite Russie", depuis Tendu (36) où furent parachutés les premiers SOE britanniques et les premiers explosifs, jusqu'à Roger Samson et ses valises, approvisionnement en matériel de guerre FTP de la région. Le rapport d'activité confirma la grande présence des militants de l'ANACR sur tous les fronts. D'importantes contributions ont été réalisées pour le Concours national de la Résistance et de la Déportation, participation au congrès de Nevers, constitution le 7 décembre 2002 de l'association départementale des Amis...

L'ANACR s'est fixée deux objectifs majeurs : accentuer l'action en faveur de la Journée Nationale de la Résistance (80 municipalités creuses se sont prononcées en ce sens) et celle pour la création d'un Musée creusois de la Résistance, revendication qui recueillit une réponse favorable du Président du Conseil général, Jean-Jacques Lozach, présent à la dernière heure.

CORRÈZE

Le 30 août dernier, en présence notamment de René Fossard (alias "Grand sec"), qui commandait le détachement "Cadras", l'un des deux détachements FTP - l'autre étant le détachement "Lalet" - qui effectuèrent l'action, de MM. Pérols, Conseiller général, et Serge Vialle, maire de Meymac, de M. le directeur adjoint régional de la SNCF, a eu lieu l'inauguration au viaduc des Farges d'une plaque rappelant que, le 11 février 1944, un sabotage particulièrement réussi y avait précipité dans le vide un train entier, parallèlement à d'autres attaques et sabotages qui, outre des dégâts matériels, entraînaient la mort de 3 soldats allemands; 5 autres étant blessés.

Des allocutions furent prononcées par Joseph Lacassagne, président du Comité ANACR de Meymac-Egletons, organisateur de la manifestation, par Roger Lescure, président délégué départemental de l'ANACR, et par M. Philippe Lacoste, directeur de l'Office départemental, représentant M. le Préfet et le sous-préfet de l'Ussel.

On notait la présence à cette cérémonie d'une délégation de l'ANACR de la Creuse conduite par René Paquet, vice-président, d'une délégation de la Haute-Vienne, avec Raymond Saulnier, secrétaire général départemental de l'ANACR, et Anne-Marie Moutaudon, secrétaire générale du Comité départemental de l'Association nationale des Amis(e)s de la Résistance (ANACR). Plusieurs comités corrèzois ANACR et "Amis" étaient représentés.

Le 20 septembre suivant, en présence d'une assistance nombreuse, parmi lesquelles les autorités civiles et militaires, a été commémoré le 60^e anniversaire du Combat des "Trois Faux", Maurice Lacour, président du comité ANACR d'Ussel, évoqua les circonstances de ce premier affrontement entre le camp "Faïta" et l'occupant. Les nazis subirent des pertes et les Francs-Tireurs déplorèrent 4 tués et 5 prisonniers, qui moururent en déportation.

Puis, Pierre Pranchère, secrétaire général de l'ANACR-Corrèze, évoqua le climat d'union réalisée au sein du maquis FTP commandé par Germain Constanty, qui compta dans son sein des gaullistes et des membres de l'AS, tel le Dr. Thiriat. Il rappela ensuite avec insistance la volonté de Roosevelt et de Churchill d'écarter de Gaulle et plus concrètement la réunion du Cabinet de Guerre britannique le 23 mai 1943, lequel informé de la création imminente du CNR, se plaignait sous l'autorité du général de Gaulle, le refus de la proposition de Churchill d'écarter de Gaulle. Ce qui souligne l'importance historique de la réunion constitutive du CNR le 27 mai qui permit de sauvegarder les acquis de la France Libre et l'œuvre des pionniers de la Résistance.

Une importance de mieux en mieux prise en compte : les démarches des comités locaux ANACR et "Amis de la Résistance (ANACR)" auprès des municipalités pour leur demander de prendre position en faveur du 27 mai ont recueilli un écho grandissant. Au 5 décembre, 162 conseils municipaux sur 286 communes - soit 56 % du total - ont délibéré dans ce sens.

LOIRET / MORBIHAN

En excursion dans le Morbihan sous la conduite du Président Chandiervit, un groupe de Résistants du Loiret, membres de l'ANACR, ont tenu à rendre hommage à la Résistance bretonne. Avec le concours de la municipalité de Port-Louis, une cérémonie s'est déroulée au mémorial de la citadelle, en hommage aux patriotes fusillés par les nazis en ce lieu de mémoire. Une délégation de l'ANACR du Morbihan, conduite par le Président Charles Carnac, était présente avec ses porte-drapeaux. La municipalité était représentée ainsi que les associations patriotiques.

Henri CLAUDAUD, Léon GAUTHIER, Raymond DUPUY, André DELEGER (Haute-Vienne). Mobilisé en avril 1940, affecté en Algérie en 1942, permissionnaire, Henri Claudaud est démobilisé à Cahors le 28 novembre 1942 après le débarquement allié en Afrique du Nord. Entré dans la Résistance après avoir repris son métier d'ouvrier, il cache à son domicile André Fontvielle-Alquier, Georges Marrane, responsable du FN clandestin pour la Zone Sud. Chargé du recrutement pour le maquis, il participe aussi à l'édition et à la diffusion de tracts et journaux clandestins, etc. Membre du Comité local de Libération de Saint-Junien, il participe à la prise de possession de la mairie en tant que délégué des FUIP et sera membre de la délégation municipale puis du Conseil municipal provisoire jusqu'aux élections du 17 mai 1945. Conseiller municipal de 1963 à 1985, il sera président des CAS de Saint-Junien à partir de 1996.

Disparu à l'âge de 84 ans, Léon Gauthier entra très tôt dans la Résistance dont il créa le premier noyau à Cieux, se procurant des armes par l'intermédiaire de son beau-frère Puygier. Il occupa les fonctions de commissaire aux effectifs, il était président de l'ANACR de Cieux-Oradour-sur-Glane.

Son engagement dans la Résistance conduisit Raymond Dupuy en mars 1944 au sein de la 241^e Compagnie FTP, participant aux diverses actions conduisant à la libération de Limoges, notamment au combat meurtrier de Razès contre une colonne allemande le 3 août 1944. Engagé volontaire pour la durée de la guerre, il fut réformé pour maladie le 7 mars 1945.

André Deleger, après un séjour dans les chantiers de jeunesse, rejoint le STO, où il participe au 8^e bataillon de la 1^{re} brigade FTP du colonel Guingouin et participe à la libération du camp d'internement de Saint-Paul-d'Eyjeux, à des sabotages et réceptions de parachutages, à l'encerclement aboutissant à la libération de Limoges le 21 août 1944.

L'ANACR de la Haute-Vienne a aussi été éprouvée par la disparition de Louis PONTICAUD, qui rejoignit la 240^e Cie FTP, participa aux actions conduisant à la libération de Limoges et poursuivit la guerre sur le front de Royan, de Roger LUT, réfractaire au STO, incorporé dans l'équipe du capitaine Jean Renaudie, qui participa à diverses actions dans la région du Mont-Gargan, de Paul LASGORCEIX, entré en Résistance dans le groupe commandé par Julien RABIER, de Berthe CAMAILLACH, employée à la Préfecture de Limoges sous l'Occupation et qui fut un précieux agent de renseignement, de Roger GIRARD qui rejoignit à peine âgé de 17 ans le maquis du Savary, fut affecté à la Cie 2407 du 1^{er} bat. FTP et était titulaire des Croix du Croissant Rouge et du Constantin Volontaire 1939-1945, de Jeanne BEZAU, qui fut "cuisinière et lavandière du maquis" et qui hébergea avec son mari Pierre de nombreux maquisards dans leur ferme des Roches, d'Albert PETAVY, ancien maire de Saint-Sylvestre.

Joseph COUTTON (Vaucluse)

Joseph Cutton, ayant survécu au coup de grâce et à ses blessures, était le dernier rescapé des 53 fusillés de Valréas, le 12 juin 1944. Ancien FTPF, il avait participé à de nombreuses actions contre l'ennemi. Il lutta pendant de longues années pour la reconnaissance des droits des familles des fusillés, dont il était le Président de l'Association départementale. Il était titulaire des Croix de Guerre, Croix de C.V.R., de Combattant ainsi que de celle de Blessé au Service de la Patrie.

James REINEAU (Loir-et-Cher)

James Reineau est entré dans la Résistance à la fin de 1941 : pour réorganiser les groupes de jeunes, après les arrestations d'août 1941 de jeunes communistes qui commençaient à distribuer des tracts et appela à résister à l'occupant. Il assure la liaison avec ces différents groupes de jeunes du département sous le nom de Maurice. En février 1944, il est obligé de quitter le domicile de ses parents tout en participant aux actions de sabotage. Le 12 juin 1944, la Gestapo cerne la ferme de son père (lui aussi clandestin). James échappe à l'arrestation et continue l'action, participe aux parachutages et caches d'armes autour de Mont-sous-Chambord. Le 21 août 1944, lors d'une mission en Solagne, il est arrêté par une colonne allemande qui regagnait la Loire pour se rendre aux Américains. Echappant à la vigilance de ses geôliers, il regagna Mont-sous-Chambord après la tuerie.

Emile TARTART (Savoie)

Né en 1927 à Ugine, Emile Tartart est en 1942 lycéen, quand il participe aux premières distributions de tracts contre l'occupant. En 1943, il s'engage dans l'AS et continue le combat en 1944 dans un groupe armé qui contribuera à chasser les nazis jusqu'à la frontière italienne. Il participa aux combats de Tarentaise, du Petit et Grand-Saint-Bernard, en Savoie. Il était titulaire de la carte CVR, de la médaille d'ancien combattant.

André BEAUDOUET (Seine-Maritime)

André Beaudouet est dans une famille ouvrière. André Beaudouet n'a que 17 ans quand les troupes nazies s'installent. Dès lors, le premier souci est de récupérer les armes abandonnées par les soldats français dans leur retraite. A Grand Quevilly, la Résistance est déjà bien organisée. Hier, Muzard etc... et André participe à toutes les actions de ce groupe. Dans la nuit du 21 au 22 octobre 1941, 13 camarades plus âgés sont arrêtés par la police de Vichy. André échappe à ce coup de filet et est envoyé au Montreuil-Arquilly dans l'Eure. Le volé exilé pour pouvoir continuer le combat dans d'autres conditions. Bientôt, ses qualités, son courage l'amènent à diriger le groupe local des FTP qui accroche les troupes nazies dans la région jusqu'à l'arrivée des Canadiens auxquels il servira de guide jusqu'en Belgique. Puis il s'engage dans le 6^e régiment de Normandie, où il obtient le grade de sergent-chef.

CÔTE-D'OR

Le Comité départemental de l'ANACR de Côte-d'Or, représenté par Paulette Asmus, présidente, et Jean David, secrétaire départemental, a rendu hommage le samedi 20 septembre, au cimetière de Solongey à deux anciens résistants, Marcel Petit et Maurice Châtenet.

Successivement Jean David et Mme Asmus évoquèrent la vie et l'action des disparus. Cet "hommage sans protocole", soulignera Jean David, s'inscrit dans le souvenir et l'anniversaire de la Libération, en prélude aux manifestations commémoratives de 2004.

INDRE-ET-LOIRE

Au Petit Bois de Saint-Avertin, au Vallon des Martyrs, une plaque explicative a été apposée cette année lors de la cérémonie à la mémoire de 4 jeunes résistants torturés et fusillés là. Lorsque le "Chant des Partisans" s'éleva à l'arrivée du cortège, précédé des drapeaux, à la stèle commémorative, entourée de deux jeunes femmes de la police nationale au garde-à-vous, l'émotion gagna l'assistance. Le représentant du Préfet ainsi que les Maires de Saint-Avertin et de l'île Bouchard firent un dépôt de gerbes suivi d'une minute de silence.

NOS DEUILS • NOS DEUILS • NOS DEUILS

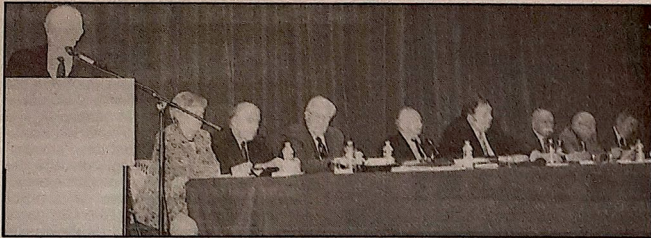
Chaque mois, les comités de l'ANACR ont à déplorer le décès de vaillants camarades qui se distinguent dans les combats de la Résistance et de la Libération.

La Direction nationale de l'association et son journal adressent aux familles et amis des disparus, leurs condoléances et l'expression de leur fraternelle affection.

Charles MONTAGNAC, Elise COISSAC, Ernest BOIS (Corrèze)

Engagé dans la lutte antifasciste dès l'avant-guerre, Charles Montagnac recevra la Croix de Guerre pour sa participation aux combats de 1940. Ouvrier à la Manufacture d'Armes de Tulle, en contact dès début 1941 avec la Résistance, il participera à diverses actions telle la manifestation du 28 octobre 1942 contre la "Relève" ou celle du 14 juillet 1943, ainsi qu'à la grève des 20 et 21 septembre 1943. Affecté à la Cie des légats FTP, il participe le 23 février 1944 au sabotage de la centrale électrique alimentant la M.A.T., ce qui évitait un bombardement allié de la Préfecture. Le 25 mai 1944, il est l'un des organisateurs du passage au maquis de 220 légats FTP. Ayant rejoint l'état-major du sous-secteur C des FTP, il commande une compagnie lors des combats de la Libération et est homologué lieutenant. Le long temps secrétaire général du comité ANACR de la Corrèze, il est élu en 1970 au Conseil National, dont il restera membre jusqu'à sa disparition, et en 1974 au Bureau National, dont il restera membre jusqu'en 1998. Il fut président de l'U.D.A.C. Charles Montagnac était Médaille de la Résistance et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Elise Coissac, membre d'un groupe de résistants constitué par le P.C. clandestin et en liaison avec Georges Guingouin, fut arrêtée le 12 octobre 1941 et condamnée à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des peines de 12 mois à 15 ans de prison ; trois autres patriotes furent condamnés à 2 ans d'exil le 13 novembre suivant par la Section spéciale de Périgueux lors d'un procès durant lequel sa sœur Anne et six autres résistants et résistants furent condamnés à des pe



Charles Fournier-Bocquet durant son intervention introductive. L'essentiel de celle de Robert Chambeiron se retrouve dans notre éditorial.

« RESISTANTS...JUSQU'AU BOUT ! »

Nous publions ci-dessous des extraits de l'intervention introductive de Charles Fournier-Bocquet, secrétaire général

Les résistants de l'A.N.A.C.R. ont connu des années où, de Conseil en Congrès, ils enregistraient une croissance constante de nos effectifs, croissance due à notre action, à notre fidélité au combat contre le nazisme et le pétainisme, pour la libération de la France. Maintenant, subissant les lois de la biologie, nous ne sommes plus que 15.000 (14.885 en octobre). Ou plutôt, sans qu'évidemment cela change ce nombre, l'on peut voir autrement les choses si l'on dit : nous sommes encore 15.000, ce qui surprend nombre d'observateurs. Sans parler des groupements de résistants, qui disparaissent ou subsistent faiblement, il est des associations antiracistes ou de défense des droits de l'homme qui font du bon travail mais qui aimeraient bien avoir 15.000 adhérents.

Le plus important est toutefois que les nôtres sont porteurs d'un passé d'exception, sans égal : tous volontaires au risque de la torture et de la mort, contre les nazis qui en deux fois avaient totalement envahi la France et contre les complices nauséabonds qu'ils y avaient trouvés. Ils sont les survivants de combats civiques ou militaires qui ont rendu à la France sa liberté, sa dignité, et l'ont rendue elle-même au Monde. Les frères d'armes tombés au feu, devant les poteaux des barbares vert-de-gris, dans les camps de la mort... ont avec eux soulevé une si puissante majorité du peuple, qu'elle sauva la République des crimes de l'Etat français, précipita les opérations alliées sur notre sol, et porta le pays au rang des 5 fondateurs de l'O.N.U.

Quiconque a vécu cela ne baisse jamais les bras. Même si l'âge ou la santé l'empêche d'agir, le membre de l'A.N.A.C.R. reste membre de l'A.N.A.C.R., il lit toujours notre "Journal de la Résistance", qui l'informe comme aucun autre des infamies commises "en face" et de notre réplique. Il maintient

autour de lui le souvenir de la Résistance, de ses valeurs et de sa victoire. Le pétainisme qui tend à s'étaler comme une flaque d'eau sale et qui espère répéter les 21 avril, la dislocation des règles de vie internationale fixées par les vainqueurs du fascisme dans la Charte de l'O.N.U., nous ordonnent de témoigner tous, jusqu'au bout, d'informer les plus jeunes, de les aider à comprendre que la transmission de cette mémoire, son respect, sa présence dans les orientations du pays, montrent la seule voie de l'avenir acceptable pour la France. L'actualité le prouve : lorsqu'elle est elle-même, par exemple quand elle n'est pas d'accord pour qu'un Etat veuille ignorer l'O.N.U. et se faire le gendarme du monde, l'opinion publique des puissances qui l'ont d'abord vilipendé bascule en sa faveur. Voir ces jours-ci les titres des journaux américains. Des hommes de plume consacrent de longues pages à "La France qui tombe", contribution de poids à la campagne masochiste que nous dénonçons dès le Congrès de Nevers. Mais si elle parle de sa propre voix, ce à quoi la mémoire de la Résistance peut et doit contribuer, loin de tomber, la France contribuera à des progrès de la raison, de la coexistence, de la Paix.

Pour trouver un juste équilibre entre la Nation et la coopération de toutes, la fidélité à la Résistance est un guide précieux. Que chaque Nation, même récemment redessinée, garde ses caractéristiques essentielles – pour la France, entre autres sa culture incomparable – et coopère avec toutes les autres. Pendant la guerre, aucune des agressions n'abandonna sa personnalité, mais toutes menèrent avec succès le combat antinazi. Pourquoi cela serait-il impossible dans la Paix, pour la sauvegarde ? Nous devons en parler à Grenoble.

Charles Fournier-Bocquet

MÉMOIRE : « LE SOUCI QUI EST LE NOTRE »

Jean Thouvenin, vice-président, et animateur de la Commission "Connaissance de la Résistance" évoque ses travaux et préoccupations...

La nécessité d'une véritable formation des enseignants à la connaissance de la Résistance et celle de lutter en permanence contre les falsifications de l'histoire ont été soulignées par de nombreux intervenants. Les avancées dans l'écriture de l'Histoire et la transmission de la mémoire doivent prendre en compte la disparition des résistants, qui s'accélère et privera à terme de tout contact personnel entre eux et les spécialistes - historiens et professeurs - nés après la période.

D'ores et déjà, les dérivés ne manquent pas, y compris à l'adresse du grand public, comme le montre un article sur la Résistance récemment publié dans "Science et Vie". Pour y parer, il faut avoir la garantie d'un enseignement de qualité et de son efficacité à l'égard des jeunes générations. Petit volume illustré dont la mise au point se termine, "Repères pour aborder la Résistance" résulte du travail collectif de la commission "Connaissance de la Résistance" du Bureau National de l'ANACR. Il s'agit avant tout de "mettre à la disposition des établissements et des élèves pouvant aborder officiellement le Concours (à partir des classes de 3e) des indications chronologiques et quelques références essentielles que les manuels le plus souvent ne précisent pas.

En effet, des copies du Concours, y compris parmi celles sélectionnées pour envoi au jury national, ne parviennent pas à prendre en compte l'enchaînement correct des événements, ni même les quelques dates les plus essentielles. Les élèves doivent pouvoir mesurer également l'importance de documents, tel le programme du CNR dont l'ouvrage résume en particulier les développements consacrés aux droits et libertés.

Entre la démarche qui vient d'être décrite et l'action de l'ANACR dans le Concours de la Résistance et de la Déportation, le lien est bien visible. Notre association le rappelle à chaque congrès : le Concours est une "pièce maîtresse de la connaissance de la Résistance". Aussi, attentifs comme il se doit à la pérennité du Concours et à la qualité de son organisation, nous pouvons nous réjouir - sans triomphalisme - des progrès de celle-ci et de la bonne participation constatée aux épreuves de 2003.

En matière d'organisation du jury national, nous sommes heureusement loin de la situation d'octobre 2001 qu'avaient dénoncé de manière unanime les organi-

sations participantes : l'on sait qu'en l'occurrence la délibération du jury pour l'établissement du palmarès avait été purement et simplement supprimée. Désormais, elle se déroule entièrement en séance plénière après que les travaux aient été tout d'abord examinés par chaque membre titulaire individuellement, puis leurs propositions étudiées en équipes propres à chaque catégorie d'épreuves.

D'autre part, cette année, l'ANACR a siégé au groupe restreint dit "de pilotage" du concours. Satisfactions a donc été donnée à notre demande formulée dès la création de ce groupe par le "décret Bayrou", à savoir qu'un tour de rôle soit tout au moins établi entre les associations pour participer à cette instance.

Quant à la participation au concours de 2003, elle a totalisé au plan national 44.012 élèves, c'est-à-dire environ 6.000 de plus que l'année précédente (chiffres donnés par le ministère), soit :

- Travaux individuels : 5.967 lycéens, de 418 lycées et lycées professionnels et 22.660 collégiens, de 1.155 collèges (progression de 80 établissements et de 5.258 élèves participants).

- Travaux collectifs : 956 mémoires réalisés par 5144 lycéens, dans 483 lycées, et 3.366 mémoires réalisés par 10.301 collégiens dans 855 collèges. Soit une progression de 1.218 mémoires.

Assurément, la bonne compréhension du thème joue son rôle. Ainsi, s'agissant de celui du Concours de 2004, à savoir "les Français libres", il importe de bien voir qu'il ne se limite pas à l'action militaire des FFL mais couvre l'ensemble de la Résistance - sous ses diverses formes - hors du territoire métropolitain et les liaisons de celle-ci avec la Résistance Intérieure. Bien entendu aussi doit être prise en compte la distinction entre les trois phases successives du travail : définition du thème au niveau national, préparation du concours avec étude de tout ou partie du thème au niveau des établissements (documentation, enseignement, causeries, etc.), et enfin définition départementale des sujets des épreuves (ne devant pas recopier le thème, mais rester dans le cadre de ce dernier). Ce rapide aperçu ne prend évidemment pas en charge nombre de questions importantes relatives à la connaissance de la Résistance. Du moins, délibérément orienté vers les questions d'enseignement et de formation des jeunes, il correspond au souci majeur qui est le nôtre.

TIRAGE DES BONS DE SOUTIEN 2003

Tous les talons des bons souscrits parvenus et réglés au siège de l'ANACR le 27 novembre 2003 ont fait l'objet d'un tirage au sort pour désigner les bénéficiaires des cadeaux offerts aux souscripteurs.

Les possesseurs des bons 031646 et 137037, recevront au choix un poste de télévision couleur, un magnétoscope, un ordinateur ou une minichaine d'une valeur de 762 à 914 €.

Tous les souscripteurs des bons portant les numéros suivants recevront, à l'adresse qu'ils auront indiquée, un cadeau utile et agréable qui leur sera expédié, franco de port, dans les mois suivant la réception par nos services du bon correspondant.

001306	023560	043893	065233	092751	112873	138600
001351	025471	045617	065396	093006	113786	140782
002292	026091	045756	067206	093453	114242	142310
003087	026402	046528	067404	094180	114923	142495
004896	026925	046601	067687	094586	115633	142874
009108	027020	048376	073146	095267	116411	143738
012414	027811	049362	074659	096022	116583	145073
012736	027924	050761	076066	096535	116663	145811
015023	029347	051534	077378	097167	120806	146270
015635	030979	052992	077527	097576	124126	147830
016671	031646	054430	079751	098742	125481	147854
016941	032371	055161	080052	100276	125824	147941
017383	032975	055312	081817	103616	126271	148134
017460	035650	055560	081888	103943	127264	149386
018861	035751	056684	083158	104352	129742	149636
019860	037018	057084	084671	105481	131040	150496
020256	038076	057816	086421	105846	131836	151489
020881	038892	058001	087147	106576	132393	154796
021036	039508	058893	087797	107162	132802	157661
021547	040886	060798	088716	108063	134400	157976
022038	041015	062020	091215	112146	137037	
022168	041250	062162	092329	112181	137069	
022396	041301	064947	092546	112655	138110	

L'ANACR et le journal de la Résistance "France d'Abord" remercient tous les souscripteurs des bons de soutien qui, en assurant le succès de la souscription nationale, ont apporté une nouvelle fois une aide précieuse à la poursuite de leur action.

FILM : SUR « L'ARMÉE DES OMBRES »

Le film de Jean-Pierre Melville, ancien résistant, qui a pour titre "L'Armée des Ombres" est un hommage à la Résistance. Des acteurs de grand talent le servent. Ayant récemment fait l'objet d'une nouvelle diffusion télévisée, il fut qualifié par un certain nombre de jeunes critiques d'une façon qui ne saurait nous empêcher d'exprimer quelques observations. Ses scènes fut-il écrit, "sont réalistes". Est-ce le cas de toutes ?

Rappelez-vous celle du groupe de résistants promis à la mort dans un stand de tir souterrain. Un officier nazi qui a fait mettre des mitrailleuses en batterie et a fait se ranger nos camarades vers le milieu du stand les informe : il va faire ouvrir le feu. Ils ont le droit de fuir vers le fond du stand. Ceux qui y parviendront vivants auront...un sursis. Le personnage excellemment joué par Lino Ventura n'a manifestement pas décidé ce qu'il fera lorsque retentit l'ordre. Tombent devant lui une ou plusieurs grenades fumigènes qui le dissimulent aux mitrailleuses. Un câble descend au milieu de la fumée. Il s'y accroche. On le tire d'en haut. Par un trou dans le toit du stand, il se trouve au niveau du sol, au milieu d'un groupe de résistants ; pour que ce soit clair, l'un d'eux porte le brassard FTP. Et pas de nazis en vue ! Sauvé...

Réalisme ? Cascade de miracles : Le trou dans le plafond du stand de tir, la fumée, le câble, le groupe de combat informé de tout à la seconde près, au centimètre près. Les nazis qui n'avaient rien vu... Nous sommes bien forcés de nous rappeler (nous dispensant d'ailleurs de citer d'autres séquences) la réaction de

Jacques Debû-Bridel le jour où il fut invité à l'avant-première en petit comité. A la fin du film, resté songeur dans son fauteuil, il fut pressé de questions. Il répondit : "Je n'ai jamais connu ni entendu parler de situation comme celle-là".

Encore quelques mots : la première et la dernière scène ne risquent-elles pas de faire penser à de jeunes spectateurs que notre premier souci était de mettre hors d'état de nuire "ceux qui avaient parlé" ou même qui risquaient de parler ?

C. F.B.

LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

FRANCE D'ABORD Rédaction - Administration 79, rue St-Blaise, 75020 PARIS

Directeur de Publication: Jean-Emile FREIRE

REDACTION - ADMINISTRATION 79, rue Saint-Blaise, 75020 PARIS Tél. : 01.44.64.80.60 - C.C.P. 4194-42 W PARIS e-mail : journaldelaresistance@wanadoo.fr

ABONNEMENTS France 11 € Etranger 13 € Abonnement de soutien 25 € Le numéro 2,5 €

CHANGEMENTS D'ADRESSE Prière de joindre la bande du dernier numéro reçu et deux timbres-poste pour frais Edité par la S.A.R.L. FRANCE-D'ABORD Le gérant : Jean FREIRE Commission paritaire des Publications et Agences de Presse - N° 0308 A 06405 Imprimerie Multi Inco Photo 3-5, rue de l'Atlas, 75019 Paris Tél. : 01.40.03.96.60